

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2019

Convocation du 06/05/2019

- **ACHATTRACTEUR/TONDEUSE**
- **ORGANISATIONS ELECTIONS EUROPEENNES.**
- **ADHESION A LA CONVENTION DE SANTE (CDG51).**
- **TRAVAUX DE RENATURATION DE LA COOLE.**
- **INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES.**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Tous les conseillers étaient présents **Pierre CHARLET**, HOFFMANN Nathalie, FERRAND Christian, DEBIN Sébastien, SIEMIENAS Josette, Mme ADAMI Marie-Pascale et DORMONT Lionel, à l'exception de Messieurs FLOT Pierre-Marie, RALITE Frantz JACQUINET Hervé et de JUNG François. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme ADAMI Marie-Pascale est désignée pour remplir cette fonction.



ACHAT TRACTEUR/TONDEUSE.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'acquisition d'un tracteur-tondeuse auprès de Rocha.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS, accepte la proposition du maire et charge le Maire de procéder aux formalités et aux écritures comptables nécessaires à ces opérations.



ORGANISATIONS ELECTIONS EUROPEENNES.

Les élus ont échangé sur l'organisation matérielle des élections européennes et ont convenu un tour de garde pour ce scrutin.



ADHESION A LA CONVENTION DE SANTE (CDG51).

Monsieur le Maire présente au conseil le projet De convention de santé proposé par le centre de gestion de la Marne. Les élus ont débattu sur ce dossier et ils ont chargé Monsieur le maire de prospecter auprès des autres collectivités dont la ville de Chalons pour savoir si d'autres entités proposeraient le même service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS, charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour faire aboutir ce dossier.

TRAVAUX DE RENATURATION DE LA COOLE.

Monsieur le Maire a **présenté au** conseil le projet de renaturation de la Coole lancé par la CAC. Il informe le conseil qu'un commissaire enquêteur est désigné et certains administrés ont porté des observations sur le registre.

Il ajoute aux élus que l'arrêté préfectoral précise que la commune de Coolus devra donner un avis sur le projet avant le 4 juin au plus tard pour être pris en considération, sous forme d'une délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS, ARRETE LES DECISIONS SUIVANTES :

- Le vannage portant la référence ROE54 551 empêche la remontée de la Marne en cas de crue
- Le vannage et la passe à poissons fonctionnent s'ils sont bien utilisés
- La Coole est à sec presque tous les ans depuis une dizaine d'année ; avec une durée d'assèchement de plus en plus longue.
- Le montant des travaux semble élevé et non justifié avec un résultat très hypothétique
- Des banquettes de type de celles envisagées faites sur d'autres rivières ne semblent pas tenir dans la durée (Courtisols)
- La majorité des habitants de Coolus ne comprennent pas l'intérêt d'un tel projet et d'une telle dépense



INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire, les Conseillers Municipaux ont lancé l'idée d'inviter les administrés de la commune à venir découvrir le nouveau visage de la salle des fêtes suite à des travaux de rajeunissement le vendredi 14 juin 2019 à 18H00.

Les élus ont acté :

- Un apéritif dinatoire sera proposé.
- Par ailleurs, exceptionnellement, il n'y aura pas cette année d'apéritif proposé le 14 juillet 2019

QUESTIONS DIVERSES.

Les élus ont échangé sur différents points intéressants la vie de la collectivité.

Fait à Coolus, le 20/05/2019

Le Maire

Mr Pierre CHARLET